



Leur quotidien grandit. Les souvenirs restent.

Crèches, micro-crèches et structures de petite enfance à Limoges et en Haute-Vienne : préparez votre projet photo avec Studio Timeless, en lien avec les familles et votre équipe.

Le bénéfice d'un photographe professionnel

Des portraits naturels, une lumière soignée et des images cohérentes. La préparation avec un interlocuteur identifié facilite le déroulement pour l'équipe. Les familles conservent un souvenir de cette étape ; la structure peut prévoir séparément des images pour présenter son accueil et son travail.

1. Partir du rythme des enfants

Indiquez les effectifs approximatifs, les tranches d'âge, les horaires de repas et de repos, et les espaces disponibles. Prévoyez la présence de professionnels familiers des enfants. Une pause ou un refus se respecte : le sourire ne se commande pas.

2. Une approche naturelle, sans manipulation du bébé

Studio Timeless privilégie les moments et expressions du quotidien. L'équipe du studio ne manipule pas les bébés et ne réalise pas de posing nouveau-né. Les gestes de soin et d'installation restent assurés par les adultes référents. Préparez avec nous les consignes d'hygiène, de sécurité et d'accès propres à votre structure.

3. Définir les images et leur destination

Portraits destinés aux familles, souvenirs de groupe ou reportage de présentation de la crèche : distinguez les projets. Précisez le commanditaire, les destinataires, les formats et les supports souhaités. Les photos pour la communication de la structure nécessitent un cadre d'utilisation spécifique.

Une proposition adaptée

Le devis précise les prises de vue, les produits, les prix, les déplacements, les délais et les modalités de remise. Si une vente aux familles est prévue, leurs choix et les conditions de commande sont expliqués en amont. Cette fiche n'annonce aucun tarif, délai ou produit inclus par défaut.



AUTORISATIONS ET USAGES - CRÈCHES

Bien préparer la séance. Bien utiliser les photos.

Votre rôle avant la séance

Désignez un référent et organisez les autorisations nécessaires avec les responsables légaux. Pour la diffusion de photos de mineurs, prévoyez un accord écrit adapté aux supports, à l'objectif et à la durée. Une autorisation pour un souvenir familial ne doit pas être assimilée à un accord pour une campagne publique.

Pour publier au nom de la crèche

Faites préciser dans l'accord avec le studio les droits de reproduction et de diffusion, les supports, les bénéficiaires, le territoire et la durée. Le paiement de la prestation ne transfère pas automatiquement tous les droits d'auteur. Avant un nouveau support, une nouvelle campagne ou l'expiration de l'accord, contactez le studio pour définir une extension si nécessaire.

Crédits et partenaires

Conservez le crédit photographique communiqué avec les images et transmettez-le à votre graphiste ou agence. Une collectivité, un gestionnaire de réseau ou un partenaire qui souhaite réutiliser les photos doit figurer parmi les bénéficiaires autorisés. Les retouches, recadrages et ajouts graphiques se prévoient avec le studio.

Un partage maîtrisé

Précisez les destinataires des photos et les modalités d'accès. Si une galerie privée est retenue, ne diffusez pas ses accès publiquement. Définissez les responsabilités concernant les données, leur conservation et les demandes des familles. Ne transmettez pas de dossiers médicaux ni de listes nominatives pour une première demande de devis.

La vérification avant le jour J

Référent présent ; autorisations vérifiées ; horaires adaptés ; espace prêt ; adultes accompagnants identifiés ; consignes d'hygiène et de sécurité partagées ; formats et remise convenus. Pour une communication publique, vérifiez à la fois les droits photographiques et les autorisations des personnes.

Le cadre de la photographie scolaire ne se transpose pas automatiquement aux crèches. Cette fiche concerne la petite enfance et ne remplace pas les accords propres à votre structure.

Sources : Service Public - droit à l'image ; Code de la propriété intellectuelle, art. L131-3. Repères et fiches : studiotimeless.fr. Vérification : 14 octobre 2026.